

ROMENAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 MAI 2019

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 23 Mai, sous la présidence de Monsieur Didier GEROLT, Maire, (Excusés : GAUDRY Pierre (Pouvoir à GEROLT Didier), MANIN Gérard, FERRARIS Pierre, DANJEAN Catherine (Pouvoir à GALLAND Ginette), CHARPIGNY Mathilde, ALBANESE Dorothee, LAURENT Jérôme. Absent : Néant. Secrétaire de séance : LANGERON Danielle) a pris les décisions suivantes :

PROJET DE SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DE 250 000 € : RÉSULTAT DE LA CONSULTATION ET ÉTUDE DES OFFRES

- a décidé à l'unanimité de retenir l'offre de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté – 21802 QUETIGNY pour un montant emprunté de 250 000 € (Durée : 5 ans / Taux Fixe : 0.600 % / Echéance : trimestrielle / Frais dossier : Néant)
- autorise M. le Maire à valider ladite offre et signer tous les documents s'y rapportant.

CIMETIÈRE COMMUNAL – PROJET D'INSTALLATION D'UN NOUVEAU COLUMBARIUM COMPOSÉ DE 12 CASES : RÉSULTATS DE LA CONSULTATION ET ÉTUDE DE DEVIS

- a décidé à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise Espace Funéraire CARRARA – 01190 OZAN d'un montant total de 4 531.00 € HT soit 5 437.20 € TTC.
- autorise à l'unanimité M. le Maire à valider le devis et passer la commande.
- a décidé à l'unanimité de maintenir les tarifs de vente actuellement en vigueur des cases dans la partie columbarium du cimetière communal (Case ECO : 250 € pièce + prix de la concession / Case Modèle PENSEE : 1200 € pièce + prix de la concession)

PROJET DE RÉALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT – MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) : RÉSULTATS DE LA CONSULTATION ET ÉTUDE DES OFFRES

- a décidé, par 13 voix pour et 1 abstention, de retenir le devis du Cabinet ABCD Ingénierie – 39570 MONTMOROT d'un montant total de 2 337.50 € HT soit 2 805.00 € TTC.
- autorise, par 13 voix pour et 1 abstention, M. le Maire à signer le devis et passer la commande.

MARCHÉS PUBLICS – M.A.P.A. – RÉNOVATION DE L'IMMEUBLE CHEVAUCHET :

➤ LOT N°1 DÉMOLITION / MAÇONNERIE – ENTREPRISE SAONE-ET-LOIRE CONSTRUCTION : AVENANT N°2 EN PLUS-VALUE (+250.00 € HT)

- Mme Marie-Aleth PICOLLET est sortie de la salle et n'a pas pris part à la délibération.
- a validé, par 13 voix, l'avenant n°2 en plus-value de l'entreprise SAONE-ET-LOIRE CONSTRUCTION – 71470 ROMENAY d'un montant de 250.00 € HT soit 300.00 € TTC pour la fourniture et la pose de faïences blanches dans les toilettes.

SUBVENTIONS COMMUNALES 2019 : RÉPARTITION ET VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS (CONCILIATEUR DE JUSTICE, Etc.)

- a décidé, à l'unanimité, d'allouer aux sociétés locales et divers organismes les subventions pour l'année 2019.
- a décidé, à l'unanimité, d'allouer à l'association GRS Club Louhannais une subvention exceptionnelle de 50 € par enfant domicilié sur la commune de Romenay et participant aux Championnats de France 2019 de Gymnastique Rythmique se déroulant les 8 et 9 juin 2019 à BESANCON (à savoir 1 participante de Romenay) soit une subvention exceptionnelle totale de 50 € au profit de l'association GRS Club Louhannais.

JURY D'ASSISES : CONSTITUTION DU JURY POUR 2020 PAR TIRAGE AU SORT SUR LA LISTE ÉLECTORALE

- a procédé au tirage au sort de 3 personnes inscrites sur la liste électorale, à savoir :
 - Mme MIRBAUD Christine - 3704, Route des Alpes - 71470 ROMENAY
 - Mme VIALLE Corinne – 2168, Route de Lissiat - 71470 ROMENAY
 - M. VOIR Thierry – 588, Route de Montpont - 71470 ROMENAY

AVANCEMENT DE GRADE A L'ANCIENNETÉ DE Mme MOINE Catherine : DÉLIBÉRATION POUR LA CRÉATION DE POSTE EN QUALITÉ D'ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE A COMPTER DU 05.06.2019

- a décidé à l'unanimité de créer à compter du 05.06.2019 un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 17 heures 30 minutes et de supprimer à la même date le poste d'adjoint du patrimoine d'une durée hebdomadaire de 17 heures 30 minutes.

FRAIS DE DÉPLACEMENT PROFESSIONNEL DES AGENTS TERRITORIAUX : DÉLIBÉRATION DE PRISE EN CHARGE

- a pris connaissance des modalités possibles de remboursement des frais de déplacement des personnels territoriaux.
- a décidé à l'unanimité, d'adopter les modalités de remboursement des frais de déplacement proposées par M. le Maire.

INSEE – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020 : DÉSIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL

- a décidé à l'unanimité de désigner comme coordonnateur communal chargé de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement de 2020 Madame LANGERON Danielle, conseillère municipale.

FEUX D'ARTIFICE DU 13 JUILLET 2019 ET DU 14 AOUT 2019 : ÉTUDE DE DEVIS

- a décidé à l'unanimité de retenir pour le feu d'artifice du 13.07.2019 le devis de la Société CONCEPT FEUX CREATION – 01340 MARSONNAS d'un montant de 1600.00 € (TVA non applicable) sans sonorisation.
- a décidé à l'unanimité de retenir pour le spectacle pyrotechnique du 14.08.2019 le devis de la Société CONCEPT FEUX CREATION – 01340 MARSONNAS d'un montant de 1100.00 € (TVA non applicable).
- autorise M. le Maire à signer les devis et passer la commande.

ARRETÉ PRÉFECTORAL RELATIF A LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE DANS LE DÉPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE : DÉSIGNATION DE DEUX RÉFÉRENTS TERRITORIAUX DANS LA COMMUNE

- a décidé de nommer comme référents territoriaux dans la commune de Romenay, dans le cadre de la lutte contre l'ambrosie dans le département de Saône-et-Loire, Messieurs DONGUY Roger et BERTRAND Emmanuel.

PROJET D'ACHAT COMPLÉMENTAIRE DE DÉCORATIONS D'ILLUMINATIONS : ÉTUDE DE DEVIS

- a décidé, à l'unanimité, de valider le devis de l'entreprise CITYLUM Illumination – 38090 VILFONTAINE d'un montant de 400.34 € HT soit 480.41 € TTC pour la fourniture complémentaire de décorations d'illuminations.
- autorise M. le Maire à signer le devis et passer la commande.

DEMANDES D'URBANISME EN COURS – POUR INFORMATION

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par ORANGE UPRNE représenté par M. Noël FORET pour la pose de 3 antennes sur le château d'eau –Propriété du SIE de la Basse Seille - situé « Route des Alpes ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. Franck COLIN pour l'installation d'une véranda de 18 m² sur sa propriété située « 3, Impasse des Lauriers ».
- a pris connaissance de la demande de certificat d'urbanisme d'information déposée par Me Philippe PERROT – Notaire pour la propriété de M. Jacques MALGONTIER située « 830, Route de la Devise ».

A PRIS CONNAISSANCE :

- du nouvel arrêté préfectoral d'exploitation des Enrobés Bressans en date du 29.04.2019 portant prescriptions complémentaires
 - de la demande de participation financière à Groupama Rhône Alpes Auvergne dans le cadre du projet d'installation d'un distributeur automatique de billets
 - de la poursuite du dynamisme des ventes sur la commune
 - du rappel des modalités de déclaration de débits de boissons avant manifestation + rappel des modalités de fonctionnement de l'alarme de la salle socio-culturelle
 - de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Très Haut Débit sur la commune et la Communauté de Communes Terres de Bresse + courriel d'information du conseiller départemental Frédéric CANNARD
 - de la notification par le Conseil Départemental 71 de l'attribution d'une subvention de 11 024 € au titre de l'appel à projets 2019 pour le projet de construction d'une halle couverte polyvalente à l'étang de la Chagne
 - de la sortie annuelle de l'Association « Les Amis du Vieux Romenay »
 - du courrier du Pays de la Bresse Bourguignonne – Office de tourisme – relatif à la vérification de l'état et du balisage des sentiers de randonnée « Balades vertes »
 - de la convention de mise à disposition de personnel pour la participation du SDIS au dispositif de sécurité lors du tir du feu d'artifice du 13.07.2019 (Prestation effectuée à titre gracieux)
 - de l'arrêté préfectoral fixant les modalités de consultation du public à CURCIAT-DONGALON concernant la demande d'enregistrement présentée par M. Philippe COQUARD (mise en service d'un élevage de 1152 animaux équivalents porcs à CURCIAT-DONGALON).
- a écouté et échangé avec une délégation d'administrés qui ont fait part de leurs inquiétudes sur le devenir de la Maison du Poulet de Bresse et son éventuelle transformation en maison funéraire.
Les élus ont décidé de débattre sur le sujet lors du prochain conseil municipal et de délibérer sur le droit de préemption urbain de la mairie.

A STATUE SUR DIVERSES AFFAIRES COURANTES

Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.

**LE MAIRE,
Didier GEROLT.**

